



## RELEVÉ DE DÉCISIONS

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2015

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le Mardi 30 juin 2015, à 20H30**, en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 24 juin 2015.

#### **Membres en exercice : 33**

**ETAIENT PRESENTS** : Mr LE MAIRE, Mme BALAY, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, Mr JOUNEAU, Mme DESRAME, Mr HELLIO, Mr LAGREE, Mr SACHET, Mme GUILLEMOT, Mme CASSANY, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr PINEAU, Mr BONENFANT, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mr GAUBERT, Mr FORGET, Mr BERTIER, Mme MISSIR, Mme MEUNIER, Mme BRIEC-LAME.

**ETAIENT EXCUSES** : Mme MERDRIGNAC (pouvoir Mr HELLIO), Mr PASINO (pouvoir Mme DESRAME), Mme DAGUIER (pouvoir Mr DERU), Mr LE BORGNE (pouvoir Mme BALAY), Mme RIO (pouvoir Mr LAGREE), Mme LAISNE (pouvoir Mr BERTIER).

\*

\* \*

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et demande à Maxime Sachet de procéder à l'appel.

Monsieur le maire demande s'il y a des observations sur le relevé de décisions de la séance du 9 juin. Mr Bertier relève que l'intervention de Mme Missir et la réponse de Mme Paris ne sont pas transcrites dans le relevé. Mr le Maire précise qu'elles le seront dans le procès-verbal de la séance.

Le relevé de décisions de la séance du 9 juin 2015 est adopté.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire donne quelques informations.

Il rappelle tout d'abord que le Contrat de ville de Dinan sera signé le 2 juillet, à l'espace Yvonne Jean Haffen, en présence du Préfet des Côtes d'Armor.

Mr le Maire annonce ensuite qu'une séance privée du conseil municipal est prévue courant septembre afin d'aborder le thème de la vidéosurveillance.

Il fait également part aux membres du Conseil Municipal que Mr Fromont prendra ses droits à la retraite début 2016 et qu'un appel à candidature a été lancé afin de recruter un nouveau Directeur Général des Services.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la mise en ligne du nouveau site internet de la Ville.

Enfin, Mr le Maire félicite Anne-Sophie Guillemot pour son élection à la présidence de la Mission Locale du pays de Dinan.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

### **Affaire n°1 – FINANCES – Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) 2015 - Répartition**

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- 1) d'adopter la répartition du FPIC entre Dinan Communauté et les communes, pour l'année 2015, selon une répartition libre, ce qui détermine une enveloppe au profit des communes de 824 550 € et pour Dinan Communauté de 275 000 €.
- 2) d'adopter une répartition de cette enveloppe entre les communes, basée sur le droit commun selon le tableau 2, joint au rapport.

Mr BERTIER, Mr le MAIRE, Mr DERU, Mr FORGET et Mme BONNEFOND ont participé à la discussion.

### **Affaire n°2 - FINANCES – Subventions aux associations**

Rapporteur : Véronique BONNEFOND

Le Conseil Municipal **décide par 24 VOIX POUR** (Mr LE MAIRE, Mme BALAY, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, Mr JOUNEAU, Mme DESRAME, Mr HELLIO, Mr SACHET, Mme GUILLEMOT, Mme CASSANY, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr PINEAU, Mr BONENFANT, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mme MERDRIGNAC (pouvoir Mr HELLIO), Mr PASINO (pouvoir Mme DESRAME), Mme DAGUIER (pouvoir Mr DERU), Mme RIO (pouvoir Mr LAGREE)) d'attribuer :

- 1- une subvention de 3 000€ à l'association du salon agricole de Dinan, dans le cadre du salon agricole qui se déroulera à Dinan le 29 août 2015 ;
- 2- une subvention de 3 000€ à l'aéroclub de Dinan, dans le cadre de l'organisation du meeting aérien le 20 septembre 2015.

Mr LAGREE, Mr LE BORGNE (pouvoir Mme BALAY), Mr GAUBERT, Mr FORGET, Mr BERTIER, Mme MISSIR, Mme MEUNIER, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE (pouvoir Mr BERTIER) ne prennent pas part au vote.

Mr GAUBERT, Mr LAGREE, Mr BERTIER, Mr le MAIRE, Mme BRIEC-LAME et Mr JOUNEAU ont participé à la discussion.

### **Affaire n°3 – AFFAIRES CULTURELLES — Esplanade du Centre de Rencontres Economiques et Culturelles - Projet artistique**

Rapporteur : Cyrille DESRAME

Le Conseil Municipal **décide par 26 VOIX POUR** (Mr LE MAIRE, Mme BALAY, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, Mr JOUNEAU, Mme DESRAME, Mr HELLIO, Mr LAGREE, Mr SACHET, Mme GUILLEMOT, Mme CASSANY, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr PINEAU, Mr BONENFANT, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mme MERDRIGNAC (pouvoir Mr HELLIO), Mr PASINO (pouvoir Mme DESRAME), Mme DAGUIER (pouvoir Mr DERU), Mr LE BORGNE (pouvoir Mme BALAY), Mme RIO (pouvoir Mr LAGREE)) **et 7 VOIX CONTRE** (Mr GAUBERT, Mr FORGET, Mr BERTIER, Mme MISSIR, Mme MEUNIER, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE (pouvoir Mr BERTIER))

- 1- d'accepter le don de sept sculptures en bronze de Mr Roger Vène et le projet artistique correspondant sur l'Esplanade du CREC, et autoriser Mr le Maire à signer la convention correspondante ;
- 2- de décider la prise en charge des opérations suivantes :
  - les travaux de renforcement de la dalle qui couvre le parking souterrain, assurés par l'entreprise Berthelot-Pinsard, pour un montant s'élevant à 13 694 € HT;
  - le transport, l'assemblage et la mise en place de la sculpture *L'Homme* (3 000 € HT) par une entreprise ;
  - la mise en place des autres œuvres sur l'esplanade, assurée par les services techniques de la ville.

Mme MISSIR, Mr HELLIO, Mme BONNEFOND, Mr FORGET, Mr GAUBERT, Mme CASSANY, Mme BRIEC-LAME, Mme DESRAME, Mr BRUNET, Mr DERU, Mme GUILLEMOT, Mme PARIS, Mr BERTIER et Mr le MAIRE ont participé à la discussion.

### **Affaire n°4 – VOIRIE – Travaux d'aménagement de la rue de l'Ecole et de la rue de la Lainerie**

Rapporteur : Yannick HELLIO

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- 1) d'adopter le projet d'aménagement de la rue de l'Ecole et de la rue de la Lainerie ;
- 2) de solliciter une subvention de l'Etat, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), pour les travaux de mise en accessibilité ;

- 3) d'autoriser M. le Maire à lancer la consultation d'entreprises pour la réalisation des travaux ;
- 4) de conclure avec Dinan Communauté une convention de mandat pour la réalisation des travaux d'eaux pluviales.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h10.

*Une coupure d'électricité ayant empêché l'enregistrement de la séance, le procès-verbal de séance ne pourra pas être rédigé.*